

Mairie Angles DGS

De: Pierre LOISEAU <pierre-loiseau@orange.fr>
Envoyé: samedi 8 décembre 2018 10:39
À: enquetepubliqueplu
Objet: tr: Fwd: Enquete publique PLU Angles C.LOISEAU

Bonjour,

Comme suite à notre rendez-vous de ce jour, je vous confirme que contrairement à notre précédent mail (cette demande initiale était issue d'une confusion entre zone 1Aua et Au), nous souhaiterions que notre parcelle (AD88) soit définie comme constructible sur sa totalité lors du prochain PLU c'est à dire (si j'ai bien compris en Zone Au) dans ce cas nous sommes bien conscient du niveau de densification parcellaire souhaité par la mairie.

Bien cordialement

C.LOISEAU

> Message du 08/12/18 09:18
> De : "pierre-loiseau" <pierre-loiseau@orange.fr>
> A : enquetepubliqueplu@angles.fr
> Copie à :
> Objet : Fwd: Enquete publique PLU Angles C.LOISEAU

>

>

>

>

>

>

Envoyé de mon Galaxy S6 Orange

Envoyé de mon Galaxy S6 Orange

----- Message d'origine -----

De : Pierre LOISEAU <pierre-loiseau@orange.fr>
Date : 07/12/2018 08:28 (GMT+01:00)
À : enquetepubliqueplu@angles.fr
Objet : Enquete publique PLU Angles C.LOISEAU

>

> Madame, Monsieur

Nous sommes propriétaires de la parcelle AD 88 située au 25 route de Fontaine à Angles.

Le projet de PLU prévoit d'intégrer cette parcelle et les parcelles voisines dans un ensemble 2AUa d'extensions urbaines à moyen / long terme.

Dans le dossier d'arrêt du PLU actuel ces parcelles seraient « gelées » jusqu'en 2026/2028 voir plus suivant le désir de chacun des propriétaires actuels.

Si ces parcelles étaient intégrées individuellement dans ce PLU comme parcelles en secteur (1AUa) d'extensions urbaines ouverts à l'urbanisation, celles-ci deviendraient alors directement disponibles en plusieurs lots (pour nous mêmes, nos enfants ou à la vente), faisant ainsi bénéficier la commune de terrains "individuels" disponibles pour satisfaire d'éventuels acquéreurs préférant habiter hors lotissement, ces parcelles individuelles étant d'ailleurs de plus en plus rares sur la commune.

Cette disposition est déjà pratiquée dans de nombreux terrains, constructibles en profondeur faisant profiter la commune de une ou plusieurs habitations hors lotissement.

Cordialement.

Christine & Pierre LOISEAU

----- Message d'origine -----De : Pierre LOISEAU <pierre-loiseau@orange.fr> Date :
07/12/2018 08:28 (GMT+01:00) À : enquetepubliqueplu@angles.fr Objet : Enquete publique PLU Angles
C.LOISEAU

Madame, Monsieur

Nous sommes propriétaires de la parcelle AD 88 située au 25 route de Fontaine à Angles.

Le projet de PLU prévoit d'intégrer cette parcelle et les parcelles voisines dans un ensemble 2AUa d'extensions urbaines à moyen / long terme.

Dans le dossier d'arrêt du PLU actuel ces parcelles seraient « gelées » jusqu'en 2026/2028 voir plus suivant le désir de chacun des propriétaires actuels.

Si ces parcelles étaient intégrées individuellement dans ce PLU comme parcelles en secteur (1AUa) d'extensions urbaines ouverts à l'urbanisation, celles-ci deviendraient alors directement disponibles en plusieurs lots (pour nous mêmes, nos enfants ou à la vente), faisant ainsi bénéficier la commune de terrains "individuels" disponibles pour satisfaire d'éventuels acquéreurs préférant habiter hors lotissement, ces parcelles individuelles étant d'ailleurs de plus en plus rares sur la commune.

Cette disposition est déjà pratiquée dans de nombreux terrains, constructibles en profondeur faisant profiter la commune de une ou plusieurs habitations hors lotissement.

Cordialement.

Christine & Pierre LOISEAU